

Référence : C.N.208.2013.TREATIES-XI.B.16 (Notification dépositaire)

ACCORD CONCERNANT L'ADOPTION DE PRESCRIPTIONS TECHNIQUES
UNIFORMES APPLICABLES AUX VÉHICULES À ROUES, AUX
ÉQUIPEMENTS ET AUX PIÈCES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE MONTÉS OU
UTILISÉS SUR UN VÉHICULE À ROUES ET LES CONDITIONS DE
RECONNAISSANCE RÉCIPROQUE DES HOMOLOGATIONS DÉLIVRÉES
CONFORMÉMENT À CES PRESCRIPTIONS
GENÈVE, 20 MARS 1958

PROJET DE RÈGLEMENT. PRESCRIPTIONS UNIFORMES RELATIVES À
L'HOMOLOGATION DES DISPOSITIFS DE RETENUE POUR ENFANTS
UTILISÉS À BORD DES VÉHICULES AUTOMOBILES (DRE).

CORRECTIONS AU PROJET DE RÈGLEMENT ¹

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique:

Lors de sa cinquante-troisième session qui a eu lieu le 13 mars 2013, le Comité administratif de l'Accord a adopté par vote certaines corrections aux textes authentiques anglais et français et russe du projet de règlement suivant :

« Prescriptions uniformes relatives à l'homologation des dispositifs de retenue pour enfants utilisés à bord des véhicules automobiles »

.... On trouvera ci-joint le procès-verbal dressé en conséquence. Le texte des corrections en question (ECE/TRANS/WP.29/2013/31) peut être consulté sur le site de la Division du Transport des Nations Unies pour la Commission économique pour l'Europe à l'adresse suivante : <http://www.unece.org/trans/main/wp29/wp29wgs/wp29gen/gen2013.html>.

Le 3 mai 2013



¹ Voir notification dépositaire C.N.716.2013.TREATIES-XI.B.16 rediffusée le 16 janvier 2013 (Projet de règlement annexé à l'Accord).

Attention : Les Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont publiées uniquement en format électronique. Les notifications dépositaires sont mises à la disposition des missions permanentes auprès des Nations Unies sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse <http://treaties.un.org>, sous la rubrique "Notifications dépositaires (CNs)". En outre, les missions permanentes et toute autre personne intéressée peuvent s'abonner pour recevoir les notifications dépositaires par email à travers le "Services automatisés d'abonnement", qui est également disponible à l'adresse <http://treaties.un.org>.



AGREEMENT CONCERNING THE ADOPTION OF
UNIFORM TECHNICAL PRESCRIPTIONS FOR
WHEELED VEHICLES, EQUIPMENT AND PARTS
WHICH CAN BE FITTED
AND/OR BE USED ON WHEELED VEHICLES
AND THE CONDITIONS
FOR RECIPROCAL RECOGNITION OF
APPROVALS GRANTED ON THE BASIS OF
THESE PRESCRIPTIONS.
DONE AT GENEVA ON 20 MARCH 1958

ACCORD CONCERNANT L'ADOPTION DE
PRESCRIPTIONS TECHNIQUES UNIFORMES
APPLICABLES AUX VÉHICULES À ROUES,
AUX ÉQUIPEMENTS ET AUX PIÈCES
SUSCEPTIBLES D'ÊTRE MONTÉS OU
UTILISÉS SUR UN VÉHICULE À ROUES ET
LES CONDITIONS DE RECONNAISSANCE
RÉCIPROQUE DES HOMOLOGATIONS
DÉLIVRÉES CONFORMÉMENT À CES
PRESCRIPTIONS.
FAIT À GENÈVE LE 20 MARS 1958

PROCÈS-VERBAL CONCERNING CERTAIN
CORRECTIONS TO A DRAFT REGULATION

PROCÈS-VERBAL RELATIF À CERTAINES
CORRECTIONS À UN PROJET DE RÈGLEMENT

THE SECRETARY-GENERAL OF THE
UNITED NATIONS, acting in his
capacity as depositary of the above
Agreement,

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES,
agissant en sa qualité de dépositaire
de l'Accord susmentionné,

WHEREAS the Administrative
Committee of the above Agreement, at
its fifty-third session, held on
13 March 2013, adopted certain
corrections to draft regulation
("Uniform provisions concerning the
approval of enhanced Child Restraint
Systems used on board of motor
vehicles") (ECE/TRANS/WP.29/2013/31),

ATTENDU que le Comité
administratif, lors de sa cinquante-
troisième session qui a eu lieu le
13 mars 2013, a adopté certaines
corrections au projet de règlement
("Prescriptions uniformes relatives à
l'homologation des dispositifs de
retenue pour enfants utilisés à bord
des véhicules automobiles")
(ECE/TRANS/WP.29/2013/31),

HAS CAUSED the said corrections
to be effected in the English,
French and Russian authentic texts
of the above draft regulation.

A FAIT PROCÉDER auxdites
corrections dans les textes
authentiques anglais, français et
russe du projet de règlement
susmentionné.

IN WITNESS WHEREOF, I,
Stephen Mathias, Assistant Secretary-
General in charge of the Office of
Legal Affairs, have signed this
Procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, Nous,
Stephen Mathias, Sous-Secrétaire
général chargé du Bureau des affaires
juridiques, avons signé le présent
procès-verbal.

Done at Headquarters,
United Nations, New York, on
3 May 2013.

Fait au Siège de l'Organisation,
Nations Unies, New York, le
3 mai 2013.

Stephen Mathias